

MARTIGUES



L'ASSOCIATION PECHEURS LIBRES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019 DE L'ASSOCIATION PECHEURS LIBRES DU 21 février 2020

Le Co-président Jean Antoine Veruni, déclare ouverte l'assemblée Générale 2018 dans la Salle de conférence de la Mairie de Martigues le 21 février 2020 à 18h30.

Personnes présentent 120 Signatures et 95 pouvoirs.

Après les remerciements aux adhérents pour leurs présences, le Co-président remercie la municipalité pour le prêt des locaux et du matériel.

Le Co-président profite de l'occasion qui lui est donné pour remercier les membres du bureau pour leur excellent travail tout au long de l'année.

Pour l'année 2019 notre association a regroupé 689 adhérents pour la pratique de la pêche en bateau et du bord, soit une augmentation de 25 adhérents par rapport à 2018.

Le quota qui nous a été attribué par la fédération a été de 3100 kg, pour une bague pour 3 bateaux.

Nous rappelons également que ce quota accordé aux plaisanciers est limité à 1% du quota des pêcheurs professionnels.

Comme chaque année, une seule autorisation a été demandée par bateau ce qui à permis de simplifier le travail.

Malgré cela, vu le nombre d'adhérents sans cesse en augmentation, nous ont occasionné beaucoup de travail pour établir toutes les autorisations de pêche.

A ceci est venu cette année s'ajouter un retard considérable sur le retour de bagues pour contrôle de celles-ci à la fin de la première période de pêche.

Retard initié par nonchalance de certains adhérents, qui vous à tous pénalisés mais pas seulement vous, car ceci nous a obligés pour la seconde période, à tenir des permanences bureau tous les soirs, week-end compris.

Il vous faut savoir, que les bagues ramenées tardivement de plus défectueuses ont dû être déclarés comme fermées. Ne connaissant pas le quota qui nous était attribué pour la deuxième période, ceci a entraîné cette gestion au jour le jour et tous les tracas qui vont avec !!!



Rapport d'activité

Nos actions contre la suppression de la pêche le long du canal Galliffet et la pratique de la pêche en général tout au long du canal de Caronte, n'a finalement pas reçu d'écoute de la part de la préfecture des bouches du Rhône. Nous nous sommes rendus aux différentes convocations de celle-ci pour exprimer notre désaccord et faire des propositions positive en ce sens.

Nous avons rencontré des élus locaux ainsi que le Monsieur le maire de Martigues, très à l'écoute et preneur pour certaines de nos propositions mais irrecevable pour la préfecture.

Nous avons fait intervenir notre fédération auprès du ministère de tutelle, sans succès !!!

L'arrêté devrait sortir sous peu, mais étant désaccords avec les propositions des services maritimes de la préfecture, nous n'y apposerons pas notre signature et comptons le contester.

Notons notre participation lors de plusieurs salons locaux ou notre simulateur est maintenant bien connu et rencontre un franc succès auprès du public.

-Salon des jeunes à Martigues,

-Salon des sports Martigues,

-Salon Nautique de port de bouc,

-Salon Nautique de Martigues où nous avons tenu la restauration. A la fin de cette manifestation nous avons fait un don à la SNSM pour un montant de 200€

Notre participation à la journée handi au cercle de voile de Martigues a été grandement apprécié d'une par la tenue de notre restauration et l'animation.

Nous avons participé aux des journées de nettoyage sur les bords des canaux de Martigues.

La Thonade de fin d'année à été un vif succès (grâce à une forte participation de bénévoles) 200 personnes ont participé à cette journée au cercle de voile de Martigues.

Renouveau des cartes 2020

Le Co-président invite les adhérents ayant à changer leur immatriculations manche ou atlantique pour des immatriculations méditerranéennes, à le faire au plus vite. Les AFFAIRES MARITIMES étant très peu réactives ou pas du tout.

Les dates de renouvellement de vos inscriptions FNPP, seront du **28 février au 29 mai 2020**, passé le délai plus aucune inscription ne sera prise, sauf changement du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Lors de la remise des cartes vérifiez que vos dossiers soient bien complets. Signalez nous tout changement de bateau, d'adresse, d'Email, de téléphone avant la date du 29 mai 2020 ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Réalisation de captures à visée récréative et sportive : Par dérogation la capture, la détention à bord et le débarquement sont autorisés, dans les conditions précisées sur le règlement de pêche et limités à un thon par navire et par jour limité par le nombre de bagues distribuées par la fédération.

Pour 2020 les périodes de pêche seront les suivantes :

Pêcher-Relâcher thon rouge autorisé du 1 juin au 15 novembre 2020.

Captures à visées récréatives et sportives :

Première période du lundi 6 juillet au dimanche 30 aout.

Deuxième période du lundi 14 septembre au vendredi 02 octobre.

Pour 2020, suite aux problèmes rencontrés lors de la deuxième période de pêche et après concertation des membres du bureau, il a été décidé, que désormais, lors des campagnes de pêche et a daté de 2020, il sera appliqué la règle suivante :

Pour tout non-retour des bagues à la date prévue, l'encaissement du chèque de caution sera automatique et le retardataire ne pourra plus prétendre à une bague pour la seconde partie de la saison de pêche.

Ceci dans le but de ne pas pénaliser la majorité des adhérents respectueux de la règle et qui malheureusement ont dû supporter les conséquences de ces malveillances lors de la deuxième période de pêche 2019. Nous entendons trop souvent ce n'est pas moi c'est l'autre, chaque année encore trop de bagues nous sont ramenées fermer le dernier jour. Ceci pose problème pour la gestion des quotas, s'il le faut, nous fermerons la pêche plus tôt.



Sur le sujet le Co-président passe la parole à Fabrice VIDAL Co-président qui fait part de sa colère suite aux problèmes que nous avons rencontré lors de la deuxième période de pêche dû aux différents manquements à notre règlement intérieur de certains adhérents, ceux-ci seront au nombre de 37 à être exclu de l'association et ne pourront plus être acceptées par notre fédération.

Il exprime sont désarrois devant les vidéos et photos publier sur Facebook, expliquant tous les problèmes engendrés par ce genre de publication auprès des pêcheurs professionnels et des autorités maritimes. Qui ne voient chez nous que des braconniers en puissance !!!

Fabrice Vidal nous explique, le projet de la pêche de loisir du thon rouge 2020.

Le quota français de thon rouge alloué à la pêche de loisir pour l'année 2020 s'élève à 60 tonnes. Il est réparti comme suit :

- Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréens (COMPA) : 3,429 tonnes
- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) : 29,345 tonnes
- Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) : 19,076 tonnes
- Fédération française des pêches sportives (FFPS) : 4,599 tonnes
- Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) : 1,470 tonnes
- Fédération nautique de pêche sportive en apnée (FNPSA) : 0,367 tonnes
- Hors fédérations : 1,714 tonnes

La répartition des bagues de marquage pour la campagne de pêche 2020, 6580 bagues de marquage seront attribuées et délivrées selon la répartition suivante :

- 290 bagues destinées aux navires professionnels charters de pêche et pouvant être retirées auprès du Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréens (COMPA) ;
- 3300 bagues pouvant être retirées auprès de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) ;
- 2120 bagues pouvant être retirées auprès de la Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) ;
- 550 bagues pouvant être retirées auprès de la Fédération française des pêches sportives (FFPS) ;
- 160 bagues pouvant être retirées auprès de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM).

Nouveauté dans le marquage, chaque thon doit être marqué immédiatement après sa capture. Seuls les poissons marqués d'une bague (bleu ciel cette année) peuvent être conservés à bord et débarqués. La queue de chaque thon pêché doit être enserrée par la bague de marquage sans permettre aucun jeu. La bague de marquage doit être entaillée immédiatement après sa pose, à la date de la capture (jour et mois), et ne peut faire l'objet d'aucune modification ou altération, en dehors des entailles pour indiquer la date de capture.

Messieurs soyez conscient de l'intensification des contrôles, les forces de l'ordre ont été renforcé par 17 gendarmes de plus sur Port de Bouc et les zodiacs qui vont avec.

VOTE POUR VALIDATION DU COMPTE RENDU MORAL

Suite au vote, la présentation a été validé à l'unanimité des 252 personnes présentes et représentées.



PRESENTATION DU COMPTE RENDU FINANCIER 2018

Le compte rendu financier 2019 est présenté par Monsieur RUIDAVET vice-président et responsable comptable.



VOTE POUR VALIDATION DU COMPTE RENDU FINANCIER

À la suite du vote, la présentation a été validé à l'unanimité des 252 personnes présentes et représentées.



QUESTIONS DIVERSES

Question sur les recours face l'administration ne respectant pas les droits et/ou ceux des concitoyens suite au futur arrêté sur la pêche le long du canal (recours administratifs ou recours contentieux).

Question sur le principe de la nouvelle bague

Question sur la façon de transporter le thon après débarquement.

Questions relatives au projet 2020 de la pêche au thon rouge.

Questions sur la façon dont notre fédération (FNPP) gère face au ministère et à l'Europe, le fait du petit quota de 1%.



DEMISSIONS

Démission par tiers : Sont démissionnaire Messieurs NERINO Jean Claude, VERUNI Jean Antoine & VIDAL Fabrice.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Ce présente pour constituer le bureau de l'Association Pêcheurs Libres Martigues Messieurs :

BADAL Alain - DUMONT Max - DIEZ Christian - FITOUSSI Lionel - MARTINI Thierry

NERINO Jean Claude – RUIDAVETS Daniel - SORIA Cyril - VERUNI Jean Antoine - VIDAL Fabrice - VANOVERFELD Christophe – ROUX Georges

Commission école de pêche Monsieur VENON Patrice,

VOTE POUR VALIDATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite du vote, la liste présentée a été validé à l'unanimité des 252 personnes présentent et représentées.

LA SEANCE C'EST TERMINE A 20H15.

LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

SIGNATURE

CO-PRESIDENT: Mr. VERUNI JEAN ANTOINE

CO-PRESIDENT: Mr. RUIDAVET Daniel

SECRETAIRE: Mr. NERINO JEAN CLAUDE

